

Département
Des ARDENNES
=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 17 septembre 2020
Convocation faite
Le 03 septembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Robert ITUCCI (pouvoir à Mme Frédérique CHABOT), Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), M. Julien VERGÉ, Mmes Amélia MOUSSAOUI, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : **2020-09-188 Retour sur la composition de la Commission des Affaires Culturelles, suite aux propositions des communes**

Vu la délibération n° 2020-07-129 du 27 juillet 2020, décidant la création de 12 Commissions thématiques,

Vu la délibération n° 2020-07-138 du 27 juillet 2020, désignant les élus siégeant au sein de la Commission des Affaires Culturelles suite aux propositions des communes,

Considérant le propos introductif du Président lors du Conseil du 27 juillet 2020, ouvrant la possibilité aux différentes communes de proposer des élus pour participer à cette Commission,

Considérant les différentes demandes des élus pour participer à cette Commission,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de ne pas voter la nomination des membres de la Commission des Affaires Culturelles à bulletin secret,

* **décide** de proclamer la Conseillère Communautaire suivante membre de la Commission des Affaires Culturelles :

FEPIN : M^{me} Valérie D'AMARIO

* **décide** de proclamer les Conseillères Municipales suivantes membres de la Commission des Affaires Culturelles :

GIVET : M^{me} Isabelle BLIGNY

REVIN : M^{me} Laure BARBE

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and some horizontal strokes, all enclosed within a large, loopy oval shape.